



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 556-01-2018

Règlement modifiant le règlement 556-2016, règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Paul et remplaçant le règlement numéro 526-2012

Lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 556-01-2018, règlement modifiant le règlement 556-2016, règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Paul et remplaçant le règlement numéro 526-2012.

Ledit règlement 556-01-2018 entre en vigueur conformément à la Loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce QUATRIÈME jour du mois d'OCTOBRE deux mille dix-huit.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^c Richard B. Morasse, MBA